

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

AMENDEMENT

N ° AS387

présenté par

Mme Provendier, Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Sylla, Mme Françoise Dumas et M. Simian

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.